

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 04.04.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation**Nom du produit** Deitermann TSD**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 49PD12622/1**Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de la construction**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s

4 rue de Mulhouse

Boîte Postale 27

F-68180 Horbourg-Wihr

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique**Description :**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux : néant

3 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.**après inhalation :** néant**après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**après contact avec les yeux :** néant**après ingestion :** néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 04.04.2007

Nom du produit Deitermann TSD

Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions. (suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles: Pas nécessaire.

Mesures pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires: Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : néant

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : néant

Matériau des gants : néant

Temps de pénétration du matériau des gants : néant

Protection des yeux : Pas nécessaire.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	solide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	250-260°C (DIN ISO 3016)
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'inflammation:	non applicable
------------------------------	----------------

Inflammabilité (solide, gazeux) :	La substance n'est pas inflammable.
--	-------------------------------------

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 04.04.2007

Nom du produit Deitermann TSD

(suite de la page 2)

Température d'inflammation :	ca.520 ° C
Température de décomposition :	> 300 ° C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité à 20°C:	1,3 - 1,4 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	néant
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
valeur du pH:	Non applicable.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Effet primaire d'irritation :
de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :
Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 04.04.2007

Nom du produit Deitermann TSD

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
----------	--

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

-

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93